



Cours pour détenteur-trice-s de CPT

Cours 1 : cours d'introduction pour détenteur-trice-s de CPT

Le cours d'introduction concernant les chiens de protection des troupeaux (CPT) est recommandé pour les détenteur-trice-s de chiens qui souhaitent les faire reconnaître comme CPT selon l'art. 10d OChP. Ce cours permet de se familiariser avec les principes de la formation des CPT et aborde des thèmes liés à la gestion des conflits lors de l'utilisation de CPT.

Date :	Samedi 21 mars 2026 de 9h00 à 16h15
Lieu :	Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf, Av. Maurice Troillet 260, 1951 Sion
Responsables du cours :	François Meyer, AGRIDEA (francois.meyer@agridea.ch) Ueli Pfister, AGRIDEA (ulrich.pfister@agridea.ch)
Référence :	26.309 A
Objectifs :	Les participant-e-s apprennent : <ul style="list-style-type: none">• les bases juridiques concernant la formation et la détention des chiens, en particulier des chiens de protection des troupeaux ;• le développement du chien et thèmes importants dans la formation des chiens de protection des troupeaux en fonction des phases de développement ;• les besoins des CPT en tant qu'êtres sociaux. Socialisation des CPT avec les humains, leurs congénères et le troupeau ;• l'analyse du comportement observé et connaissance des processus d'apprentissage ;• la gestion des conflits et la prévention des accidents lors de l'utilisation de CPT et les obligations et tâches associées pour les détenteurs de CPT ;• l'acquisition d'un chien de protection des troupeaux.
Public :	Agriculteur-trice-s intéressé-e-s par les chiens de protection des troupeaux reconnus conformément à l'art. 10d. OChP ou souhaitant former et détenir de tels chiens

Samedi 21 mars 2026

09.00	Accueil, café, croissants
09.30	Début du cours
	Le chien : un être social doté de capacités et d'exigences
	Bases juridiques concernant la détention et l'utilisation de chiens de protection de troupeaux reconnus
	La gestion des conflits
12.00	Repas de midi
13.00	Socialisation et adaptation : phases de développement et capacité d'apprentissage des chiens de protection des troupeaux
	Bien-être
	Les trois situations de vie : étable, pâturage, alpage
	Acquisition d'un chien : ouvrez l'œil lors de l'achat !
	L'évaluation d'aptitude à la protection des troupeaux
16h15	Fin

Informations pratiques

Tarif du cours

La participation à ce cours est gratuite pour les agriculteur-trice-s domicilié-e-s en Suisse. Les frais annexes tels que les repas sont à la charge des participant-e-s.

Inscription

[26.309 A](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions

Informations

+41 21 619 44 06

cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'au 10 mars 2026 inclus. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 25. – sera facturée. La facturation de frais supplémentaires reste possible, p. ex. pour les réservations qui auraient déjà été effectuées (lieux d'accueil, restaurant, hôtel, etc.).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.